

Annexe 1

DEA

Déchets d'Eléments d'Ameublement

CONSIGNES DE TRI - DEA (DÉCHETS D'AMEUBLEMENT)

Volume < 20 m³

Dépôt en PAV (Point d'Apport Volontaire) désigné par TRIANOVA avec le numéro d'agrément transmis

Volume > 20 m³

Bennes gratuites de 30 m³ sur demande (prévoir 72h ouvrées avant dépose – obligatoire)

- Envoyer les photos + inventaire à TRIANOVA pour déclaration et demande.
- Ces bennes ne doivent contenir que du mobilier (y compris mobilier plastique).
- Toute pollution (ex : cintres, palettes, mannequins, portes, planchers, etc.) annule la gratuité.
- Vérifier la disponibilité de l'espace et les autorisations préfectorales si dépôt en extérieur → TRIANOVA peut gérer cette demande.

SONT CONCERNÉS :

Mobilier usagé provenant d'hôtels, restaurants, bureaux, ou collectivités.



**DÉTAIL DES CATÉGORIES
AU DOS DE CETTE PAGE**

Annexe 1

DEA

Déchets d'Eléments d'Ameublement

CATÉGORIES

CAT. 1

Meubles de salon / séjour / salle à manger

CAT. 2

Meubles d'appoint

CAT. 3

Meubles de chambre à coucher

CAT. 5

Meubles de bureau

CAT. 6

Meubles de chambre à coucher

CAT. 7

Meubles de salle de bain

CAT. 8

Meubles de jardin

CAT. 9

Sièges

CAT. 10

Mobiliers techniques / commerciaux / de collectivité

 Appartient à la catégorie Mobilier de collectivité

 Appartient à la catégorie Mobilier de bureau

 Appartient à la catégorie Mobilier d'Agencement de magasin

 Relève de plusieurs catégories

Annexe 2

PMCB

Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

Pour les déchets de **PMCB** (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment)

LA FILIÈRE PERMET DEUX OPTIONS :

- La dépose en point de reprise (**avec traitement gratuit de la majorité des déchets PMCB**) sauf sols plastiques et moquettes. **TRIANÒVA** vous génère un code qu'il faudra fournir le jour de la dépose sur la base de l'estimation des volumes et descriptif des matériaux à déposer.
En cas de volumes importants, une prise de rendez-vous préalable est **obligatoire**.
- Le tri sur site, avec rotation de bennes, **avec frais de location et rotation de bennes**.

DEUX GRANDES CATÉGORIES DE PRODUITS ET MATÉRIAUX CONCERNÉS

CAT.1 Inertes

Produits & matériaux constitués majoritairement en masse de minéraux ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre.

CAT.2 Non Inertes

Produits & matériaux constitués majoritairement en masse de métal, bois, plastiques, laines minérales, plâtre, et menuiseries.



**DÉTAIL DES CATÉGORIES
AU DOS DE CETTE PAGE**

Annexe 2

CAT.1 Inertes

Produits & matériaux constitués majoritairement en masse de minéraux ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre.

- Béton et mortier
- Chaux
- Pierre types calcaire, granit, grès et laves
- Terre cuite ou crue
- Ardoise
- Mélange bitumineux
- Granulat
- Céramique
- ...

CAT.2 Non inertes

Produits & matériaux constitués majoritairement en masse de métal, bois, plastiques, laines minérales, plâtre, et menuiseries.

- Eléments de structure, de couverture et de façade
- Revêtements de murs, sols et plafonds
- Produits de menuiserie et d'agencement
- Mortier, enduits, peintures, résines
- Plaques ou carreaux de plâtre
- Fenêtres et portes fenêtres, blocs-baie, portes et bloc-portes
- Tubes, tuyaux de canalisation en plastiques
- Isolants
- ...